Document generated on 05/09/2025 8:46 a.m.

Anthropologie et Sociétés

# La circulation des enfants pauvres au Brésil
## Une pratique locale dans un monde globalisé

Claudia Fonseca

Volume 24, Number 3, 2000

Nouvelles parentés en Occident

URI: https://id.erudit.org/iderudit/015671ar
DOI: https://doi.org/10.7202/015671ar

See table of contents

Publisher(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (print)
1703-7921 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Fonseca, C. (2000). La circulation des enfants pauvres au Brésil : une pratique locale dans un monde globalisé. *Anthropologie et Sociétés*, *24*(3), 53–73. https://doi.org/10.7202/015671ar

Article abstract

ABSTRACT

Child Circulation in thé Bra-ilian Favelas : A Local Practice in a Globali-ed World

In this article. I propose to examine a local practice -the circulation of children in working-class neighborhoods of a large Brazilian city- by situating it within a wider context which includes national and international adoption. Thus. I begin with the ethnographie description on mutual help networks and family-related values of two povertv-stricken women who hâve given their children to be raised by others. I then seek to understand the place adoption holds in the life experience of these women. and. by extension, the way laws goveming legal adoption connect with their way of seeing theprocess. Finally. in the light of this ethnographie material on " child donors ". I weave a short reflection on discourses held by Europeans and North Americans on international adoption.

Key words : Fonseca. kinship. poverty. adoption, fosterage. Brazil

Tous droits réservés © Anthropologie et Sociétés, Université Laval, 2000

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

# LA CIRCULATION DES ENFANTS PAUVRES AU BRÉSIL

## Une pratique locale dans un monde globalisé

**Claudia Fonseca**

Dès les premières années de la discipline, les chercheurs en anthropologie ont débattu des pratiques de circulation des enfants[1]. Depuis l'approche classique qui, en Angleterre, met l'accent sur les droits et obligations (Goody 1982), en Amérique, sur la culture et la personnalité (Carroll 1970) et, en France, sur le don (Lallemand 1993), jusqu'au courant plus contemporain de l'analyse déconstructionniste (Schneider 1984), l'étude de la relation entre certains enfants et leurs parents de substitution a aidé ces chercheurs à repenser les catégories naturalisées de la famille conjugale. Nombre de ces études, cependant, pourraient être classées dans ce que Ginsburg et Rapp ont appelé l'approche « histoire naturelle » de la reproduction, caractérisée par « une analyse minutieuse, holistique, et faite à un niveau local [...] dont l'avantage — l'accent mis sur la spécificité culturelle — était parfois aussi une limitation » (1995 : 1). Peu de chercheurs ont étudié la circulation des enfants dans des sociétés complexes où l'État et les processus de globalisation jouent un rôle important.

Ces dernières années, on a vu surgir un certain nombre d'études sur l'adoption qui ébauchent une réponse à ce défi. En se concentrant sur le *point de vue des familles adoptives* en Europe et en Amérique du Nord, les chercheurs ont développé des théories critiques sur le « mythe de l'abandon », par exemple, et dans le cas d'adoptions internationales ou transraciales, sur la réification des « origines culturelles ». Ils ont également relativisé les problèmes d'identité chez les enfants adoptés, suggérant des perspectives innovatrices quant aux « familles hétérotopiques » (Yngvesson 2000), à la pluriparentalité (Ouellette 1996) et à la « parenté consciente » (self-conscious kinship) (Howell 1998). Le travail que je présente s'inscrit dans cette voie, en déconstruisant les catégories naturalisées normalement liées à la famille et, en particulier, au processus d'adoption. Cependant, mon point de départ — des femmes brésiliennes vivant dans la misère qui ont confié un de leurs enfants à quelqu'un d'autre — m'incite à penser le problème sous un angle légèrement différent. Je cherche, avant tout, à interroger la place de l'adoption dans l'expérience de vie de ces femmes, et à savoir jusqu'à quel point les lois qui régissent l'adoption légale (effectuée d'habitude par des

1. Nous employons ce terme pour désigner le placement d'enfants, qu'il se manifeste sous la forme de gardiennage temporaire ou d'adoption proprement dite (voir Lallemand 1993).

individus d'une autre classe sociale, sinon d'un autre pays) coïncident avec leur compréhension de la transaction.

L'analyse des transferts d'enfants entre des groupes de tradition différente introduit nécessairement la question des inégalités sociales et politiques. Judith Modell (1998), dans son étude du conflit entre les familles hawaïennes (habituées de longue date à la circulation des enfants dans le cadre du système traditionnel des clans) et les services d'aide à l'enfance en place aux États-Unis, affronte justement ce genre de question. Elle souligne qu'en pratiquant un taux exceptionnellement élevé de placements d'enfants hawaïens en famille d'accueil, les services d'aide à l'enfance refusent aux Hawaïens non seulement le droit d'élever leur progéniture, mais aussi celui de perpétuer leur mode de vie clanique. Modell rappelle ainsi que la notion de reproduction ne renvoie pas simplement au fait « d'avoir un enfant », mais qu'elle a plutôt le sens « d'élever une génération » (1998 : 169). D'après cette auteure, le *fosterage* (et j'ajouterais, l'adoption)[2] est un enjeu politique de reproduction particulièrement sensible puisqu'il concerne la *redistribution* des enfants et non seulement leur production (*ibid* : 157). Or, la question de l'inégalité sociale devient fondamentale lorsque le rôle de *gatekeeper* (le gardien des conditions morales et matérielles de cette « redistribution ») n'est plus joué par des membres du groupe mais par des agents extérieurs.

Suivant cette piste, je propose de réfléchir sur la tradition locale de circulation des enfants dans les quartiers populaires d'une grande ville brésilienne, en la situant dans une perspective large, qui inclut l'adoption nationale et internationale. Une telle approche ne dispense pas de la description ethnographique, laquelle fera l'objet de la première partie de cet article, mais elle oblige à penser la spécificité des représentations culturelles des informateurs par rapport à celles des *gatekeepers* de l'adoption, notamment le législateur brésilien, et des parents adoptifs européens et nord-américains qui ont le pouvoir d'influencer, directement ou indirectement, le destin des enfants des familles pauvres.

Le cadre brésilien est particulièrement propice à ce genre d'analyse. Pendant les années 1980, le Brésil occupait la quatrième place des principaux pays fournisseurs d'enfants à l'adoption internationale, derrière la Corée, l'Inde et la Colombie (Kane 1993 : 330). Au cours de cette décennie, plus de 7500 enfants brésiliens, dont beaucoup issus de familles semblables à celles qui sont décrites dans cet article, ont été envoyés en France, en Italie, et à un moindre degré aux États-Unis. Le rythme des sorties s'est accéléré pendant les années 1990, avec le départ de plus de 8 500 enfants entre 1990 et 1995[3]. Notre étude trouve sa pertinence dans

2. Dans la logique conventionnelle, l'adoption, définie comme le transfert total et irrévocable des responsabilités parentales, se distingue du *fosterage*, c'est-à-dire du transfert temporaire et partiel de ces mêmes responsabilités. Goody (1982) et Modell (1994) sont parmi les nombreux anthropologues qui font ressortir le caractère eurocentrique d'une telle distinction.

3. Données du ministère de la Justice d'après les passeports émis aux enfants adoptés par des étrangers (MJ/DPF/DPMAF/NIC). Cet article tient compte de la chute dramatique du taux d'adoption internationale d'enfants brésiliens à partir de 1995. Ce changement demandera à être analysé.

l'examen de la relation contractuelle implicite qui s'établit ainsi de plus en plus fréquemment entre des individus géographiquement et culturellement éloignés les uns des autres, c'est-à-dire les parents adoptifs et les parents de naissance.

## La circulation des enfants dans le contexte local

C'est lors d'une recherche réalisée en 1981 dans un quartier de squatters (chiffonniers, mendiants et ouvriers du bâtiment) de la ville de Porto Alegre[4], que j'ai pris note pour la première fois de l'importance de la circulation des enfants dans les couches populaires de la société brésilienne. Parmi les soixante-dix femmes recensées dans l'enquête de maisonnée, plus de la moitié avaient placé au moins un de leurs enfants dans une famille de substitution ou à l'orphelinat (voir Fonseca 1985). Cinq ans plus tard, dans un deuxième quartier, moins défavorisé (composé d'artisans, de gardiens, de domestiques, de chauffeurs d'autobus et de manœuvres) où les familles les plus aisées avaient un revenu moyen d'environ 200 $ US par mois, je rencontrai cette fois un nombre surprenant de femmes ayant, à un moment ou à un autre, élevé un enfant qui n'était pas le leur. En fin de compte, parmi les 120 familles contactées au cours de cette recherche, j'ai recensé une centaine de personnes qui avaient passé leur enfance chez différentes mères : marraines, grands-mères et autres mères de *criação*[5]. Aucune d'entre elles n'avait été adoptée légalement[6].

Pendant cette première phase de recherche, mes analyses de cette circulation d'enfants étaient centrées sur les problèmes immédiats des gens — le placement comme stratégie de survie et les disputes entre femmes pour un même enfant. Cependant au milieu des années 1990, dix ans plus tard, j'ai repris contact avec plusieurs familles et fait la connaissance de quelques autres afin d'étudier le déroulement à long terme de cette pratique. L'histoire relatée ci-dessous a été reconstituée au cours de cette dernière phase de recherche. Il s'agit en quelque sorte d'un cas exemplaire de la circulation des enfants dans les *favelas* brésiliennes.

### Réseaux et survie

Inez avait 38 ans quand j'ai fait sa connaissance. À l'époque, son mari travaillait comme livreur de journaux à domicile alors qu'elle-même avait un emploi dans la crèche communautaire du coin. Interrogée sur son histoire de vie, elle souligne les énormes difficultés auxquelles elle a été confrontée dans sa petite enfance, alors que neuf de ses seize frères et sœurs sont morts bébés : « Ma mère

4. Située dans une région métropolitaine d'environ trois millions d'habitants, Porto Alegre est la capitale de Rio Grande do Sul, l'État le plus au sud du Brésil.
5. Cette expression vernaculaire qui décrit les parents adoptifs sera expliquée plus loin.
6. Puisque, confrontés à des questionnaires, les gens ont tendance soit à omettre la présence des enfants de *criação*, soit à les assimiler aux enfants nés de la famille, il est difficile d'évaluer l'étendue de cette pratique au Brésil. Selon un recensement réalisé en 1985 dans les plus grandes villes brésiliennes, 4,2 % des individus âgés de 0 à 17 ans ne résidaient pas chez leur mère biologique. Presque la moitié de ces jeunes vivaient avec des parents de *criação*, et un quart avec des parents « adoptifs » (Campos 1991).

était très pauvre. Elle-même n'avait pas de quoi manger et les enfants étaient déjà sous-alimentés à la naissance ». Elle explique par la suite comment elle a eu la chance d'aller vivre très tôt chez sa marraine, Dona Joana : « Ils m'ont emmenée faire une visite chez ma marraine et, quand il a fallu partir, je me suis accrochée au pied de l'armoire et personne n'a pu me déloger. Alors, ils m'ont laissée là ».

Dona Joana, malgré sa stérilité, vivait entourée d'enfants. En plus de son métier de nourrice, elle exerçait celui de sage-femme. Longtemps avant qu'Inez n'entre dans sa vie, elle avait déjà eu un fils, un bébé « abandonné » qu'elle avait enregistré à l'état civil comme s'il était né d'elle[7]. Ce fils adoptif est devenu le compagnon de la mère d'Inez, conférant à cette dernière une place spéciale dans la maison, celle de petite-fille. Cependant, lorsqu'elle était enfant, Inez n'a pas appelé cette vieille dame « grand-mère » ou « marraine », mais plutôt « mère », et plus tard, quand la mère biologique a demandé le retour de sa fille, le conflit a dû être résolu devant le Tribunal des mineurs.

Nonobstant les inévitables disputes occasionnées par cette « parenté inventée », les liens qui en découlent paraissent plus durables que les rancunes. Arrivée à un âge avancé, sans pension, sans biens et incapable de gagner sa vie, Joana a été accueillie chez son ancienne rivale, la mère d'Inez, Maria. À l'époque de notre entretien, elle régnait, « grand-mère » orgueilleuse, sur une maisonnée qui ne comprenait pas moins de quatre familles nucléaires (celles de Maria et de trois de ses enfants mariés). Qu'elle n'ait possédé aucun lien consanguin avec les autres résidents de cette maisonnée ne semblait gêner personne, car le lien qui la retenait chez eux était aussi palpable et indéniable que le lien biologique, quoique d'une autre nature. « La mère est celle qui élève l'enfant » (« Mãe é quem criou »), diront-ils, rappelant que loger et nourrir quelqu'un comporte toutes sortes d'implications affectives et symboliques et que cela crée un lien de parenté qui coexiste, sans se confondre, avec celui du sang.

Le fait que le terme « adoption », souvent employé par les Brésiliens de classe moyenne, ne fasse pas partie du vocabulaire courant des quartiers populaires est révélateur (sans doute le comprend-on, mais il n'est pas utilisé spontanément). Dans ces quartiers, l'idée du placement ne surgit jamais en tant qu'institution abstraite comme « le mariage » ou « la famille ». Elle ne se traduit pas par un substantif. Elle ne s'exprime que par des variantes du verbe « élever » (*criar*) : « l'enfant que j'ai élevé » (« o menino que criei »), « la mère qui m'a élevé » (« a mae que me criou »). Les termes « parents de *criação* » ou « enfants de *criação* » (littéralement, parents ou enfants « d'élevage ») existent, mais ne sont que rarement employés. La distinction est significative car, linguistiquement, l'accent est mis sur le lien plutôt que sur l'individu.

De toute évidence, les réseaux sont mobilisés en fonction de l'enfant, de son entretien ou de sa survie. Mais le contraire est également vrai. Les enfants, ces « objets d'échange », porteurs eux-mêmes de souvenirs, sont utilisés pour prévenir les forces centrifuges qui menacent constamment la solidarité des groupes

7. Nous retournerons plus loin à cette pratique, entièrement illégale, « d'adoption à la Brésilienne ».

sociaux (voir Goody 1982, Saladin d'Anglure 1988). Par exemple, une femme qui élève les enfants de son frère divorcé pourra s'attendre à des aides périodiques de sa part. Une grand-mère aura beaucoup plus de contacts avec ses propres enfants mariés si elle accepte d'élever un de leurs rejetons. En accueillant un cousin pauvre ou un neveu orphelin, une personne en ascension sociale pourra montrer à son groupe de parenté qu'elle ne devient pas « snob », qu'elle ne les oublie pas. Enfin, la circulation des enfants sert aussi, comme dans le cas de Dona Joana, à étendre le groupe de parenté au voisinage, quand le partage des responsabilités parentales à l'égard d'un enfant transforme des affinités momentanées en des relations qui durent toute la vie.

**Ruptures, conflits et continuités**

Ce cas exemplaire souligne le caractère construit de la parenté ; il illustre en même temps le poids énorme attribué aux liens du sang. Des sept enfants vivants de la fratrie d'Inez, seuls les deux derniers ont été élevés par leurs parents biologiques. Pourtant, le dimanche où je suis arrivée à l'improviste pour interviewer Maria (la mère de cette famille), je l'ai surprise en train de déjeuner en compagnie de six de ses enfants. Le septième avait passé la nuit chez elle, mais il était parti dîner chez ses beaux-parents. Sans pudeur, ils se sont mis à rabouter pour moi les morceaux de leur roman familial : deux d'entre eux élevés par Dona Joana ; un autre que ses grands-parents paternels s'étaient appropriés ; un autre placé temporairement chez une vieille... et l'aîné des garçons qui s'était sauvé de la maison à l'âge de huit ans. Tous ont trouvé le chemin de la maison, mais le retour de l'aîné après dix ans de silence est devenu une véritable légende familiale. Sa sœur décrit le jour où elle a rencontré cet inconnu qui montait la rue, bicyclette à la main :

> Il m'a interpellée pour me demander : « Tu ne connaîtrais pas une certaine Dona Maria ? Elle a un tas d'enfants ». Je lui ai dit : « On dirait ma mère. C'est la seule Dona Maria par ici et elle a un tas d'enfants. Je ne sais pas si c'est elle, mais je vais te conduire chez elle ». Je n'ai pas fait très attention. Je l'ai laissé avec Maman en disant : « Ce garçon veut te parler ». Plus tard, quand je suis revenue, elle m'a dit : « C'est ton frère ».

Six ans plus tard, ce fils retrouvé a un emploi stable comme gardien de nuit et vit, avec sa femme et deux enfants, dans le jardin de sa mère.

Cette histoire est loin d'être exceptionnelle. Combien de fois ai-je rencontré une famille ostensiblement « unie » — où la mère vit à côté de plusieurs de ses enfants mariés, où mère et enfants s'entraident tous les jours et célèbrent régulièrement les divers rites familiaux — malgré le fait que les frères et sœurs, éparpillés entre grands-mères et marraines pendant la plus grande partie de leur enfance, n'ont pas grandi ensemble. « On n'a qu'une mère » (« mãe é uma só »), me disent-ils pour expliquer la situation où « le sang attire le sang » (« o sangue puxa »), réaffirmant ainsi ce qui constitue, pour ce groupe, une croyance fondamentale dans le lien biologique.

Ces discours véhiculent l'idée que le lien entre une femme et son enfant ne dépendrait pas d'un acte volontaire et que sa nature symbolique n'exige pas la

présence physique de l'une à l'autre. On apprend aux petits enfants — à travers des photos accrochées au mur et de fréquentes allusions à leur sujet — à ne pas oublier leurs frères et sœurs qui vivent ailleurs. Le lien biologique permet plus tard à des personnes apparemment étrangères l'une à l'autre de devenir soudainement intimes. Comme le dit Inez, quand elle décrit la rencontre avec son frère perdu de vue depuis longtemps : « Au moment où il est apparu, j'ai su tout de suite que c'était mon frère. Nous nous sommes étreints avec beaucoup d'émotion, comme si nous n'avions pas été séparés pendant toutes ces années ».

La coexistence de la mère de *criação* et de la mère consanguine n'est pas toujours paisible. De nombreux placements ont lieu dans des circonstances de crise. Un recensement des grandes villes brésiliennes réalisé en 1985 montre que, sur 150 000 femmes qui se sont séparées d'un bébé avant son premier anniversaire, la grande majorité donnait comme explication le manque absolu de ressources financières (Campos 1991). Plutôt que d'« abandonner » son enfant, une mère pauvre pourra essayer de le confier à une nourrice rémunérée, mais elle aura inévitablement du mal à assurer la régularité des paiements. Nous pouvons d'ailleurs supposer que Dona Joana (qui gagnait sa vie comme nourrice) espérait, au départ, recevoir de l'argent de la mère d'Inez et que c'est justement parce que cet argent ne s'est pas concrétisé qu'elle considérait avoir acquis des droits maternels. La mère, pour sa part, en racontant sa version de l'histoire, a insisté sur l'âge avancé de Dona Joana, comme si elle avait fait un cadeau à cette vieille dame en lui donnant un bel enfant pour lui tenir compagnie. Les termes ambigus du contrat implicite qui lie les partenaires de ces transferts d'enfants se prêtent à des interprétations contradictoires et il n'est d'ailleurs pas rare que les géniteurs et les parents adoptifs se disputent les faveurs de l'enfant tout au long de sa vie[8].

Par contre, quand il survient en dehors d'une situation de crise, le transfert « volontaire » d'un enfant peut faire naître des liens durables d'aide mutuelle entre les familles concernées. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, le cas d'une femme qui, pour passer le week-end à la plage, avait laissé sa fille âgée de deux semaines chez une voisine. Cette gardienne bénévole, dont les deux enfants adolescents avaient déjà quitté la maison, a tout de suite fait appel à sa propre sœur pour nourrir l'enfant au sein. Une sorte d'arrangement triangulaire s'est alors installé, qui durait depuis huit ans quand je les ai rencontrées en 1994. Comme le dit la mère de *criação* : « Elle est restée dans ma maison, pour dormir et tout. Elle m'accompagnait partout. Encore aujourd'hui, elle m'appelle "Maman" ».

8. La dispute entre mères rivales concerne des aspects matériels aussi bien qu'affectifs de la relation parents-enfants. Des restrictions légales ont freiné, depuis un certain nombre d'années, l'importance du travail infantile comme source de revenu familial (voir Meznar [1994] et Kuznesof [1998] pour une histoire de ce travail et son rapport à la circulation d'enfants au Brésil). Néanmoins, tout porte à croire qu'aujourd'hui la contribution principale des membres de la jeune génération se manifeste dans la phase plus avancée du cycle domestique, quand par leurs apports financiers ils compensent le manque de pensions de retraite, et garantissent un minimum de confort aux vieux parents. La vieille Dona Joana, femme stérile qui serait sans doute morte ou vivant dans la rue si elle n'avait pas « créé » des enfants, est un cas exemplaire de cette dynamique.

Le naturel avec lequel les gens se réfèrent à la circulation des enfants est surprenant. Invités à raconter leur vie, les adultes énumèrent, comme une routine, la liste des différentes maisons dans lesquelles ils ont vécu enfants. Dans certains cas, les parents de *criação* sont décrits comme des négriers, dans d'autres comme des anges gardiens. La plupart du temps, ils ne suscitent aucun commentaire spécial. Beaucoup disent, sans aucune gêne, avoir eu deux, trois, quatre « mères ». Dans le cas cité plus haut de la mère partie à la plage, l'enfant, interrompue dans ses jeux pour venir me parler, semblait ravie de me faire part du grand nombre de mères qu'elle avait : « Trois : ma mère nourricière, la mère qui m'a élevée et la mère qui m'a mise au monde ».

Les enfants ainsi partagés entre différentes familles de substitution acquièrent de nouveaux parents et de nouveaux frères et sœurs sans que cela n'entraîne forcément la rupture des relations antérieures. Au contraire, comme la parenté rituelle (qui ajoute des parrains et des marraines à la liste des parents de l'enfant), les arrangements de *criação* servent à agrandir le cercle des personnes significatives dans l'univers social d'un individu. La présence de nouvelles mères n'annule pas celle des anciennes. Cependant « la mère qui m'a élevé » n'est jamais confondue avec celle qui « m'a mis au monde ».

En somme, la circulation des enfants est étroitement liée au système de valeurs et au mode de vie des couches populaires brésiliennes. Elle a certainement subi d'importantes modifications depuis l'époque coloniale (Meznar 1994; Kuznesof 1998; Fonseca 1993), car, comme tout élément de la dynamique culturelle, elle est constamment réélaborée en fonction de nouvelles circonstances. Toutefois, on ne peut nier qu'elle a persisté dans l'expérience historique du groupe, ce qui exige de pondérer les valeurs et significations particulières qui l'accompagnent.

## La confrontation avec les services de l'État

Les cas de circulation d'enfants que je viens de citer concernent des adultes de condition plus ou moins équivalente. Dans les quartiers populaires de Porto Alegre, on aurait du mal à délimiter deux classes séparées : donneurs et receveurs d'enfants. Beaucoup de femmes qui, en tant que jeunes mères, ont placé leur enfant dans une famille de substitution finissent par accueillir elles-mêmes un enfant d'autrui. De plus, le léger avantage financier dont jouissent les mères de *criação* est souvent dû à des facteurs liés au cycle de vie plutôt qu'à la stratification sociale. Les événements — ententes et disputes — prennent leur sens dans un contexte culturel commun à tous ceux qui sont concernés. Toutefois, dès que nous portons attention à la législation nationale et aux sensibilités qui s'expriment à l'extérieur du groupe, nous entrons en contact avec des perceptions fort différentes. Les conflits qui ont opposé certaines mères de la *favela* aux administrateurs de l'orphelinat d'État, pendant les années 1980, illustrent bien cette différence.

Après le coup d'état de 1964, le régime militaire a créé un service, la Fondation pour le Bien-être des Mineurs (FEBEM), qui appuyait des activités philanthropiques et concentrait son action sur la création d'orphelinats, c'est-à-dire

d'institutions spécialisées dans l'accueil d'enfants pauvres et délinquants. À ma grande surprise, les habitants des quartiers que j'ai étudiés ne voyaient pas toujours ces institutions d'un mauvais œil. En effet, confrontée à de difficiles conditions de vie (chômage, manque de logement, rejet des enfants par un nouveau compagnon), une femme pouvait elle-même y demander une place pour son enfant. Elle pouvait aussi se servir du placement à l'orphelinat pour punir (ou menacer de punition) un fils adolescent désobéissant. Si les administrateurs de cette institution essayaient d'imposer des obstacles au placement, insistant sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'un « pensionnat », une mère pouvait employer des arguments stratégiques : par exemple, dire que si l'enfant restait chez elle, il risquait d'être violé par un voisin ou par son nouveau mari (voir Fonseca 1986).

En tout cas, les mères que je rencontrais considéraient le placement de leur enfant comme un arrangement temporaire et elles exprimaient clairement leur espoir de le reprendre « dès que les choses iraient un peu mieux »[9]. Elles étaient donc stupéfaites quand elles revenaient, parfois après plusieurs années, pour récupérer leur enfant laissé à l'orphelinat, et qu'on les informait que celui-ci avait été donné à une famille adoptive[10]. Elles n'arrivaient pas à comprendre que l'enfant ait disparu « à jamais ». De leur point de vue, elles l'avaient confié à l'institution de la même façon qu'elles auraient fait appel à une co-mère, grand-mère ou autre mère de *criação*. Ces dernières ont aussi tendance à présenter le transfert des responsabilités parentales comme étant définitif, mais l'expérience leur donne tort. Dans la grande majorité des cas, ces enfants ne sont pas « perdus » pour leur groupe de parenté consanguine. Tôt ou tard, ils cherchent à renouer des contacts.

Quand elles laissent leurs enfants à l'orphelinat, les mères agissent donc selon une logique vieille de plusieurs générations : les enfants partaient *et* revenaient. Cette logique est, évidemment, étrangère à celle des agents sociaux de l'État. Pour ceux-ci, il va de soi qu'un enfant placé pendant un certain temps devient un enfant « abandonné », qu'il ne peut avoir qu'une seule mère et donc que la rupture avec sa famille « abandonnante » doit être permanente. Les mères, par contre, font partie d'un milieu où le placement d'un enfant n'est pas forcément ressenti comme un abandon, où les mères peuvent être multipliées et où des séparations même prolongées ne représentent pas forcément une rupture permanente de liens.

On se demande pourtant si, dans la pratique traditionnelle, il s'agit toujours de placement temporaire. Les mères pauvres n'ont-elles jamais l'intention de céder leur enfant de façon permanente et irrévocable, comme dans l'adoption légale ? Pour répondre à cette question, nous ferons appel à l'histoire d'Eliane. Alors que le cas d'Inez et de sa famille met en valeur les allées et venues d'enfants au sein

9. L'histoire des institutions pour l'accueil d'enfants pauvres et orphelins regorge de tels épisodes. Blum (1998), par exemple, raconte l'histoire d'une institution au Mexique qui, comme dans le cas brésilien, servait à la fois d'orphelinat et de pensionnat. Le seul critère qui séparait les orphelins des pensionnaires était le paiement des mensualités (voir aussi Carp 1998).

10. Selon la loi brésilienne, pour qu'un enfant devienne disponible pour l'adoption, soit il doit être déclaré « abandonné », soit les parents doivent donner leur consentement. Ces procédures engagent, toutefois, des jugements de valeurs qui rendent leur « objectivité » illusoire. Voir Manai (1990) et Modell (1994).

d'une culture de *fosterage*, profondément ancrée en milieu populaire brésilien, celui d'Eliane souligne les conditions de vie insupportables qui ont amené une femme à délibérément donner son troisième enfant, de façon définitive. Son geste, qui se rapproche apparemment de l'adoption légale dans sa forme plus connue des parents adoptifs européens et nord-américains, constitue une autre donnée utile pour l'analyse des subjectivités engagées dans le processus de l'adoption internationale.

## L'adoption « à la Brésilienne »

Eliane, une femme noire, grande et mince, m'a reçue dans le salon de sa petite maison en bois où elle vit avec son mari (charretier) et ses quatre enfants. Passant du rire à l'exaspération, elle parlait avec nous depuis plus d'une heure des aléas de sa vie de mère quand, brusquement, elle s'est arrêtée. Prenant alors une longue bouffée de sa cigarette et nous fixant d'un regard brumeux, elle chuchota : « J'ai oublié de le dire... Maintenant que tu as parlé d'enfants de *criação*... J'en ai donné un [pause]... j'en ai donné un ».

Eliane raconte alors une histoire très semblable à celle d'autres jeunes femmes de la périphérie urbaine. Son groupe de parenté étendue a réussi à intégrer ses deux premiers bébés mais quand, toujours célibataire et vivant chez sa mère, elle s'est trouvée enceinte pour la troisième fois, sa famille n'en pouvait plus. Or, Eliane n'avait pas les moyens de payer une gardienne pour son enfant. Même si elle avait travaillé, comme domestique par exemple, elle n'aurait pas pu espérer gagner plus d'un ou deux salaires minimums (60-120 $ US), ce qui est très insuffisant pour l'entretien de trois enfants[11]. Eliane n'avait donc pas d'autre solution que de donner son bébé. Elle fit le tour de ses connaissances à la recherche de parents adoptifs et trouva ce qu'elle cherchait peu de temps avant la naissance. Son choix se porta sur une tante paternelle du bébé à naître qui, après avoir essayé pendant des années d'être enceinte, venait de perdre un enfant mort-né. Eliane se remémore les circonstances avec un grand luxe de détails, soulignant le respect avec lequel la mère en puissance l'a traitée : « Elle m'a dit : "Écoute Eliane. On ne veut pas t'obliger". Elle m'a donné toute liberté pour faire ce que j'avais envie de faire... ».

Après une semaine de larmes et d'hésitations, la décision d'Eliane fut prise : « Je suis allée la voir et on a pleuré ensemble, le bébé entre nous, dans son berceau. Et j'ai dit : "Non, c'est toi qui dois l'avoir" ».

Ce moment fut dramatique justement parce que, contrairement aux cas mentionnés précédemment, il était sous-entendu que l'enfant ne reviendrait pas. Les parents adoptifs feront établir un certificat de naissance, sans aucune intervention du Tribunal des mineurs, comme s'ils étaient eux-mêmes les parents biologiques. L'enfant connaîtra seulement les éléments de sa biographie qu'ils voudront bien lui fournir. Eliane, aussi, gardera le secret. Six ans plus tard, alors que la situation

11. Les allocations familiales perçues par les travailleurs ne représentent que 6 $ US par mois et par enfant.

de cette jeune femme s'est nettement améliorée, l'enfant la considère toujours « comme une étrangère » : « Quand je passe chez eux, il m'appelle "Tata" ».

En collaborant à cette adoption « à la Brésilienne », Eliane et les parents adoptifs de son enfant ont techniquement commis le crime de fabrication de faux, punissable d'emprisonnement. Cependant, l'illégalité de leur acte ne semble pas décourager la plupart des parents potentiels, l'adoption à la Brésilienne étant, en 1990, dix fois plus commune que l'adoption légale[12] — une statistique peu surprenante lorsqu'on prend en considération le fait que les couches populaires brésiliennes ont historiquement vécu en marge de l'appareil étatique (Carvalho 1996). Encore aujourd'hui, au tournant du vingt-et-unième siècle, presque un tiers des naissances au Brésil ne sont pas déclarées dans les délais légaux. Dans ces circonstances, il n'est pas difficile pour des parents adoptifs, s'ils ne rencontrent pas d'opposition, de « laver » les origines biologiques de leur enfant en faisant établir le certificat de naissance à leurs noms.

Qu'une mère de naissance préfère cette modalité de placement est compréhensible. Suivant une évolution plus attentive aux sensibilités d'outre-mer qu'aux dynamiques culturelles du pays, les lois brésiliennes sur l'adoption se sont calquées de plus en plus sur le modèle de la famille nucléaire. Alors que, jusqu'à 1965, un enfant adoptif conservait sa filiation biologique, à laquelle se superposait la filiation adoptive, l'adoption plénière octroyant des droits exclusifs aux parents adoptifs s'est progressivement imposée et est devenue, en 1990, la seule forme d'adoption reconnue légalement. Actuellement, sur le certificat de naissance de l'enfant adopté, on efface tout renseignement sur ses parents biologiques et le Tribunal des mineurs est ainsi rendu gardien du « secret de ses origines ».

Si Eliane, par exemple, se présentait aux services officiels d'adoption, elle se verrait sans doute invitée à bien réfléchir avant d'« abandonner » son enfant. Cependant, une fois sa décision prise, elle n'aurait plus aucune voix dans les décisions concernant l'avenir de celui-ci. Un service exemplaire de travailleurs sociaux et de psychologues[13] le prendrait dès lors en charge et, déchue de son autorité parentale, elle n'aurait plus aucun renseignement. Bien que l'adoption à la Brésilienne efface aussi la mère biologique du registre officiel, elle lui confère une marge de manœuvre bien plus large : non seulement elle a un rôle actif dans le choix des parents adoptifs, mais elle peut aussi accompagner, de loin, le déroulement de sa vie.

D'autres recherches sur l'adoption au Brésil suggèrent que les mères pauvres apprécient surtout la « chaleur » des relations dont elles jouissent dans leurs contacts avec des filières non officielles d'adoption (Abreu 2000). La bureaucratie leur apparaît, par contraste, froide. De plus, on peut supposer qu'en évitant les services publics, ces mères pauvres s'éloignent des images stéréotypées de « mères abandonnantes » produites par la presse brésilienne — des mères qui laissent leur

12. Entretien avec un juge d'instruction, cité dans *Isto É*, 26 août, 1990 (voir aussi Abreu 2000).
13. Ici, je me réfère en particulier aux services de la ville de Porto Alegre qui, depuis vingt ans, servent de modèle national en ce qui concerne l'adoption.

bébé dans une poubelle, par exemple. En décrivant sa participation à l'adoption clandestine de son fils, Eliane se révèle n'être ni une victime de parents adoptifs rapaces, ni une mère dépourvue d'amour, mais plutôt une femme ayant agi pour le mieux et dans le meilleur intérêt de tous, étant donné les circonstances.

Les parents adoptifs ont, eux aussi, des raisons de préférer cette modalité d'adoption. Pendant longtemps, c'était la seule façon de conférer à leurs enfants pleins droits à l'héritage[14]. De plus, elle imposait des limites d'âge qui ne correspondaient pas toujours à leur situation[15]. Enfin, souvent, les adoptants potentiels ne se sentent pas à l'aise face aux entretiens d'évaluation psychosociale et autres démarches bureaucratiques exigées par les services publics. Plusieurs s'imaginent (et ils n'ont peut-être pas tort) qu'ils seront jugés trop pauvres, trop vieux, trop célibataires ou de toute façon inacceptables pour répondre aux critères de définition des « bons parents » recherchés par les services d'adoption. À cet égard, une étude récente de 400 familles adoptives dans l'état de Paraná apporte des données pertinentes : alors que les parents de classe moyenne supérieure passent normalement par les procédures légales de l'adoption, les couples à revenu plus modeste tendent plutôt à adopter selon la méthode traditionnelle (et illégale) « à la Brésilienne »[16].

Depuis un certain nombre d'années, la condamnation de l'adoption à la Brésilienne ainsi que la mise à l'écart progressive des intermédiaires du secteur privé (avocats, religieux, infirmières) ont été perçues comme des mesures nécessaires à la professionnalisation du champ d'adoption brésilien. Entre autres choses, on prétend protéger ainsi les femmes pauvres contre les « trafiquants de bébés » (Trillat et Nabinger 1991). Cependant, les cas d'abus (dans lesquels on enlève des enfants à leur mère trop vite et sans raison suffisante) rapportés dans les journaux semblent concerner autant des magistrats et des travailleurs sociaux excessivement zélés que des intermédiaires vénaux (voir Scheper-Hugues 1990; *Isto É* 13 mai 1998, 25 novembre 1998, 28 décembre 1998).

On pourrait croire qu'avec la promulgation du nouveau Code de l'Enfance (1990), les risques de commettre des injustices à l'égard des familles pauvres auraient diminué. En effet, le Code a prévu des changements radicaux dans la politique d'accueil d'enfants en institution. Les grands établissements devaient être démantelés en faveur de petites unités et aucun enfant ne devait être placé en institution (que les parents le demandent ou non) pour simple raison de pauvreté. En effet, la misère seule ne saurait être un motif de déchéance parentale. Par ailleurs, tous les enfants disponibles pour l'adoption devaient être destinés en priorité à des familles brésiliennes.

14. L'adoption plénière qui confère pleins droits à l'adopté n'existe que depuis 1979, et jusqu'en 1990 elle coexistait avec l'adoption simple.
15. Jusqu'en 1990, les parents adoptifs devaient avoir au moins 30 ans et l'enfant destiné à l'adoption plénière devait avoir sept ans maximum. Le Code de l'Enfance a changé ces limites à 21 et 18 ans respectivement.
16. Il est à noter que ceux-ci tendent à adopter des enfants plus âgés et de couleur plus foncée (Weber 1999).

Cependant, malgré les intentions humanitaires de ces réformes, leurs effets sont incertains. Une étude des dossiers d'entrée à l'orphelinat de Porto Alegre suggère qu'avec le nouveau Code, les mères qui, jusqu'alors, étaient classifiées comme « pauvres » sont maintenant décrites comme « abusives » ou « négligentes », ce qui ouvre la voie à ce qu'elles soient légalement déchues de leurs droits (Cardarello sous presse). Par ailleurs, les « petites unités » d'accueil sont tellement coûteuses que les administrateurs en limitent le plus possible l'accès invoquant le principe que « tout enfant a droit à être élevé et éduqué au sein de sa famille ou, exceptionnellement, dans une famille de substitution » (art. 19, Code de l'Enfance). Néanmoins, le recours à des familles d'accueil issues des couches populaires (qui, telle Dona Joana, jusqu'aux années 1980, recevaient la moitié d'un salaire minimum par enfant) semble être une mesure en voie d'extinction[17]. Les services de l'aide à l'enfance préconisent plutôt l'adoption des enfants. Ils mènent des campagnes publicitaires pour promouvoir l'adoption nationale, mais, au moins dans la région que nous avons étudiée, ils rejettent un grand nombre de candidats[18]. Par contre, le nombre d'enfants brésiliens adoptés par des parents étrangers ne cesse de croître[19].

En somme, alors que, par le passé, les mères trouvaient auprès des autorités locales et des parents d'accueil ou d'adoption un terrain de compréhension mutuelle, elles sont maintenant confrontées à des pouvoirs qui s'étendent jusqu'à l'autre bout du monde. Les considérations finales de notre article ont trait à cette expansion.

## Du côté des sensibilités euro-américaines

Dans le court espace qui nous reste, nous ne saurions faire le point sur l'énorme complexité des lois et des attitudes concernant l'adoption internationale dans les pays « receveurs » d'enfants, situés principalement en Europe occidentale et en Amérique du Nord. Néanmoins, pour mener à terme notre raisonnement et indiquer des pistes de recherche à poursuivre, nous évoquerons trois types de discours que l'on entend couramment dans ces pays. Allant du plus facile et

17. Les programmes de placement en familles d'accueil n'ont jamais été nombreux. À Porto Alegre, par exemple, en 1994, il n'y avait que 80 enfants placés dans des familles d'accueil, alors que 350 vivaient dans des institutions de l'état et 243 furent donnés en adoption pendant l'année. En janvier 2000, il n'existait plus que quatre familles d'accueil, celles qui abritaient des enfants placés qui n'avaient pas encore atteint la majorité.

18. Dans les services d'adoption de Porto Alegre, on estime qu'un tiers des dossiers sont retenus. Lors d'un séminaire public, réalisé par ces mêmes services, il est devenu clair, par les fréquentes réclamations, qu'à peu près la moitié de l'auditoire était composé de candidats rejetés.

19. Le Code de l'Enfance stipule, comme la plupart des codes d'autres pays du Tiers-monde, que les enfants ne doivent être placés dans des familles étrangères que lorsqu'on a épuisé tous les efforts pour trouver des familles adoptives locales. Ainsi, les services d'adoption tendent à augmenter les cas d'adoption internationale d'enfants plus âgés, à la peau foncée, ou handicapés. Toutefois, un examen des dossiers du service à Porto Alegre montre que, pendant les années 1980, la plupart des adoptions par des couples étrangers concernaient des enfants en bonne santé, âgés de moins de trois ans (Nabinger 1994).

redondant jusqu'au plus sophistiqué, ils traitent tous, bien que de façons différentes, de la relation entre celui qui donne et celui qui reçoit un enfant adopté.

Un premier courant d'idées, que nous appelons « salvationniste », présente l'adoption internationale comme une manière de sauver les enfants de la misère du Tiers-monde. Véhiculé surtout dans les médias, il teinte aussi l'analyse de certains chercheurs. Par exemple, dans le récit personnel d'une chercheuse qui a adopté un enfant au Pérou, la liste des épreuves que des bureaucrates corrompus lui ont infligées est mise en contraste avec la description émouvante de la cérémonie qui confère la citoyenneté américaine à son enfant (Bartholet 1993). Citant des chiffres qui confondent les enfants pauvres, les enfants abandonnés et ceux qui vivent dans la rue[20], cette même auteure affirme que l'adoption internationale s'explique par une division du globe en deux blocs : d'une part, les pays caractérisés par un faible taux de natalité et un grand nombre de candidats à l'adoption, qui manquent d'enfants disponibles ; d'autre part, les pays caractérisés par un taux élevé de natalité et un petit nombre d'adoptants potentiels, où il y aurait une « énorme quantité » d'enfants en besoin de foyer (Bartholet 1993 : 141). Non seulement elle fait peu de cas de l'adoption locale (et d'un bon nombre de postulants frustrés), mais elle néglige aussi la disponibilité de familles d'accueil dans les pays pauvres, alléguant que ce genre de placement ne fait souvent que masquer des formes nébuleuses de servitude infantile (*ibid* : 157)[21].

Évoquant tantôt des géniteurs irresponsables à la sexualité débridée, tantôt des bureaucrates avaricieux ou des tuteurs opportunistes, ce discours a été décrit, dans des analyses critiques, comme un mécanisme de « méconnaissance »[22] — c'est-à-dire une tactique idéologique employée pour traduire une situation d'inégalité économique et politique en des termes de moralité individuelle. Dans le même esprit, l'idée que des couples aisés, ayant « tant à offrir à l'enfant », feront de meilleurs parents est souvent avancée. Gailey (1998), dans le portrait qu'elle brosse d'Américains qui adoptent un enfant à l'étranger, en donne des exemples concrets. Avec un revenu annuel de 110 000 $ US, ses informateurs étaient à l'évidence plus riches que ceux qui adoptaient aux États-Unis et, à de rares exceptions près, ils n'avaient aucune gêne à laisser entendre que leur prospérité leur conférait un droit à la parenté adoptive. Non seulement, ils n'hésitaient pas à présenter ce droit comme allant de soi, mais ils laissaient entendre qu'étant donné le prix élevé qu'ils étaient prêts à payer (10 000 $ US et plus), ils s'attendaient à recevoir

20. Bartholet se réfère à des statistiques déjà amplement critiquées (Hecht 1998) de l'UNICEF qui parlaient d'un total mondial de 31 à 80 millions d'enfants de la rue, dont la moitié en Amérique Latine et de 10 à 36 millions au Brésil.

21. Hoelgaard (1998), dans son étude de familles d'accueil en Colombie, décrit un système bien réussi à beaucoup d'égards. Plusieurs des familles d'accueil ont demandé à adopter l'enfant à leur charge et, fréquemment, celui-ci manifestait un vif désir de rester dans la famille. Cependant, aucune demande n'a été retenue, car le placement est considéré, dans tous les cas, comme une mesure de préadoption. D'après la politique officielle, « l'intérêt de l'enfant » exige qu'il soit donné en adoption à des individus, très souvent étrangers, choisis par les services d'adoption.

22. Ce concept, originellement formulé par Bourdieu, a été appliqué aux arguments associés à l'adoption par des auteurs tels que Strathern (1992), Ouellette (1995) et Yngvesson (1998).

un produit de bonne qualité : un bébé à la peau claire, en bonne santé physique et mentale. Le discours salvationniste glisse ainsi vers une perspective franchement mercantile, malgré les protestations du contraire (Zelizer 1992).

Dans son étude de parents norvégiens qui ont adopté un enfant à l'étranger, Howell (1998) révèle un discours inspiré par la notion du don[23], fort différent du précédent. Alors que les « salvationnistes » considèrent les parents biologiques et leurs pays comme peu dignes d'attention, ceux qui adhèrent à ce deuxième discours se voient comme activement engagés dans une relation de réciprocité avec les agents « donateurs d'enfants ». Conscients des disparités financières qui provoquent l'afflux d'enfants du Sud vers le Nord, ils se regroupent pour envoyer de l'argent à des orphelinats dans le pays d'où ils ont reçu leur enfant, établissant ainsi ce qu'ils considèrent comme une relation de « *fosterage* à distance ».

Tout en reconnaissant les mérites de cette perspective, on pourrait s'inquiéter de la facilité avec laquelle les parents de naissance, c'est-à-dire des êtres en chair et en os, sont délogés dans l'imaginaire des familles adoptives en faveur des intermédiaires ayant organisé l'adoption ou encore du pays d'origine de l'enfant — bref, en faveur d'« entité[s] abstraite[s] et non [d']un partenaire pour qui le don fait lien » (Ouellette 1995 : 162). Dans certains cas, il serait impossible d'agir autrement, en raison de circonstances historiques particulières ou de l'impossibilité de localiser un seul membre de la famille de l'enfant[24]. Mais, trop vite, on tend à donner une valeur universelle à ce genre de contexte, passant sous silence celui de l'Amérique latine où — comme dans beaucoup d'autres régions du Tiers-monde — les « orphelins » ont été souvent rendus disponibles simplement parce que leurs parents étaient trop pauvres. Tout permet de croire qu'une bonne partie de ces « orphelins » ont des parents (ou d'autres membres de leur famille) qui sont non seulement vivants et identifiables mais qui seraient ravis d'avoir des contacts avec eux si l'occasion leur en était donnée, ce qui soulève la question de la coexistence de différentes figures parentales.

Un troisième discours sur l'adoption affronte directement cette dernière question, en rappelant que, dans l'imaginaire hégémonique euro-américain, l'idée de partage transgresse les idéaux culturels de la parentalité (Modell 1994 : 47). Les chercheurs de ce courant soulignent la centralité du modèle conjugal dans la législation qui domine ce champ et l'acharnement à reconnaître des droits *exclusifs* aux parents adoptifs (voir Modell 1994; Ouellette 1996; Wegar 1997; Yngvesson 1998). Ils mettent également en relief la croyance dans le caractère fondamental des liens de sang qui aurait attisé la peur des adoptants par rapport aux parents de naissance de leur enfant. Jusqu'aux années 1960, cette peur se serait traduite, sur le plan des institutions légales, par une situation assez semblable à celle que nous avons décrite pour le Brésil : l'effacement total de l'histoire préadoptive de l'enfant,

23. En Norvège, au rebours du cas américain, l'État a essayé de préserver la vie familiale de la contamination commerciale en bannissant des pratiques comme celle de l'adoption « indépendante » (par avocat, etc.) ou de la maternité de substitution.

24. Voir Kligman (1992) sur la Roumanie de Ceaucescu, par exemple, ou Johnson, Banghan et Liyao (1998) sur la Chine contemporaine.

l'imposition du secret concernant ses origines (avec la complicité des tribunaux et des travailleurs sociaux) et une séparation radicale entre familles d'accueil et familles adoptives. Toutefois, depuis une trentaine d'années, ce panorama s'est modifié au fur et à mesure que les parties intéressées se sont mobilisées contre ce qu'elles perçoivent comme l'autoritarisme de l'intervention étatique. Dans les agences d'adoption plus progressistes, les parents adoptifs ne subissent plus une « sélection » selon des critères prédéterminés. L'accent est mis sur leur « préparation » à l'aventure de l'adoption. Des programmes ont surgi pour permettre aux familles d'accueil d'adopter l'enfant à leur charge, mais aussi pour permettre à des adoptants potentiels d'accueillir un enfant placé en attendant qu'il devienne disponible pour l'adoption. Les adoptés, pour leur part, se sont regroupés pour revendiquer la levée du secret sur leurs origines, amenant plusieurs États à légiférer pour autoriser l'accès à leurs dossiers. Petit à petit, les mères de naissance réussissent elles aussi à faire valoir leur point de vue. Le débat est encore très vif[25], mais la notion d'adoption ouverte qui, de l'avis de certains chercheurs (Modell 1994 ; Carp 1998), favorise « l'auto-affirmation » des mères de naissance, s'est définitivement imposée dans le champ de l'adoption américaine. Des centaines d'agences considèrent non seulement que la mère de naissance devrait pouvoir rencontrer les parents adoptifs de son enfant, mais aussi qu'elle devrait pouvoir participer au choix de ces derniers.

Il est ironique que ce troisième discours qui aborde de front le problème de « la valeur comparative des parents » (Modell 1994) soit limité aux adoptions nationales au sein des pays riches. La nouvelle flexibilité des politiques d'adoption ne semble pas s'être étendue, pour l'instant, aux adoptions internationales pour lesquelles, selon un spécialiste au moins, le principe de « non-contact » (entre les parents adoptifs et les parents de naissance) s'applique de plus en plus (Yngvesson 2000).

À cet égard, le Brésil peut servir d'exemple. Depuis le début, l'adoption plénière s'est appuyée sur le secret des origines. Le Code de l'Enfance de 1990 réaffirme cette approche pour tous les États de la Fédération, stipulant que personne ne peut avoir accès à l'original du certificat de naissance d'un enfant adopté sauf si des conditions exceptionnelles amènent la justice à le révéler (art. 47, b, 4). Jusqu'à récemment, seules les mères d'origine, qui revenaient à l'orphelinat pour avoir des renseignements sur leur enfant, avaient des objections à formuler contre cette politique du secret (voir Fonseca 1986 ; Abreu 2000), mais leurs réclamations semblent avoir eu peu d'influence sur les législateurs. Aujourd'hui, par contre, alors que les enfants adoptés par des familles étrangères se mettent à rechercher leurs origines, la politique commence à être mise en question. Les grandes chaînes de télévision consacrent régulièrement des émissions aux retrouvailles des enfants adoptés et élevés à l'étranger avec leurs parents brésiliens et les services d'adoption reçoivent de plus en plus de sollicitations de jeunes « étrangers » voulant connaître des détails de leur biographie. Le problème du secret des origines est

25. Voir Avery (1998) pour une étude récente et compréhensive sur l'adoption ouverte aux États-Unis.

donc discuté pour la première fois dans l'histoire du Brésil[26], en réponse (pourrait-on dire) à la demande des consommateurs. La révélation des informations reste, pourtant, à sens unique. Elle a lieu seulement quand la famille adoptive prend l'initiative, afin de procurer à son enfant des éléments d'information qu'elle juge indispensables à son développement. Il est significatif que l'adoption ouverte qui supposerait des relations entre les parents de naissance et les parents adoptifs, comme c'est le cas dans les pratiques traditionnelles de circulation d'enfants, reste un sujet tabou.

Revenons maintenant au problème énoncé au début de cet article — le contrat implicite qui existe entre donneurs et receveurs d'enfants dans l'adoption internationale. Nonobstant l'intérêt de certains discours sur l'adoption dans les pays receveurs, il serait simpliste d'imaginer qu'il suffit d'exporter les innovations légales — des États-Unis au Brésil, par exemple — pour garantir une relation juste et équilibrée entre les acteurs engagés dans l'adoption internationale. Au-delà des considérations d'ordre politique[27], il faudrait tenir compte aussi des différences d'ordre culturel, envisager la possibilité que les termes du contrat légal conventionnel — droits maternels, famille, individu — soient eurocentriques et donc, dans certains contextes, de transposition difficile.

Le concept même de « l'intérêt de l'enfant », pierre angulaire de toute la législation internationale et humanitaire sur l'adoption, semble miser sur une notion particulière de l'enfant en tant qu'individu autonome. Du sacrifice de la mère de naissance au don des parents adoptifs, en passant par le zèle professionnel des intermédiaires, chaque étape du processus d'adoption est présentée comme un cadeau fait à l'enfant (Ouellette 1995). Celui-ci se trouve donc au centre d'une série de relations dyadiques avec des personnes qui ne sont pas forcément liées entre elles. Son être est abstrait du tissu social, laissant sa collectivité d'appartenance à l'arrière-plan[28].

Certes, les parents norvégiens décrits par Howell essaient de rétablir l'aspect social du transfert de l'enfant, en envoyant des dons et en maintenant ainsi un lien avec son pays d'origine. Cependant, en s'inspirant des analyses de l'anthropologue britannique Marilyn Strathern (1992), on pourrait se demander si leur perspective ne véhicule pas des valeurs typiquement occidentales. Soulignant le contraste entre les perspectives mélanésienne et européenne, cette auteure suggère que la logique du consommateur occidental n'est pas tant définie par l'argent que par l'image d'un marché *impersonnel* avec, en son centre, un *individu indépendant* et exerçant un *libre choix*. Le don altruiste d'un individu *anonyme* vers un receveur *sans visage* s'inscrit dans cette logique. Cette notion de cadeau sans contrepartie serait étrangère à la logique du don *entre des individus concrets* pour lesquels les relations et les obligations qu'ils ont les uns envers les autres sont la

26. Voir, par exemple, Nabinger et Crine (1997).
27. Nous avons exploré ce thème dans un autre article (Fonseca 2000).
28. Dans les débats habituels sur la « recherche des origines » de l'enfant adopté, l'accent est davantage placé sur l'identité de l'enfant en tant qu'individu que sur la question des liens sociaux qui pourraient intégrer les donneurs et receveurs d'enfants à un circuit interpersonnel.

raison d'être de la transaction. L'idée même de céder des objets[29], qu'il s'agisse de bracelets ou d'enfants, comme s'ils étaient détachables de la relation qui les a engendrés, suppose des valeurs occidentales de propriété et de possession. Ainsi, quand les enfants sont vus comme des biens aliénables dans le circuit anonyme des actions altruistes, il serait plus exact d'associer l'adoption à la logique occidentale de consommation qu'à celle du don.

Ces commentaires nous ramènent au cas des mères brésiliennes. Suivant la piste débroussaillée par Strathern, il nous apparaît que l'accent placé, dans ce contexte, sur la pérennité des liens consanguins ne doit pas être réduit à la simple célébration de la biologie. Derrière cet attachement au sang, on décèle un refus de considérer les individus comme indépendants de leur histoire sociale. Les femmes comme Eliane peuvent se représenter le transfert d'un enfant comme une sorte de cadeau fait au couple « qui avait toujours rêvé d'avoir un enfant ». Mais les implications de ce don vont bien au-delà des intentions personnelles, touchant à la nature même des relations sociales dans cette société. Comme nous l'avons vu à travers les exemples présentés plus haut, le placement d'un enfant — qu'il soit harmonieux ou conflictuel — crée des liens non seulement entre cet enfant et l'adulte qui l'élève, mais aussi entre les partenaires de l'échange : entre des voisins, entre des mères et leurs (ex-) beaux-parents, entre des mères stériles et des familles nombreuses. Au cœur de cette transaction, l'enfant est perçu comme inséparable des diverses relations qui forment la trame sociale de son existence. La nature même du don — l'obligation de donner, de recevoir et de rétribuer — suppose non seulement la continuité dans l'identité de l'enfant, mais aussi la perpétuation des liens sociaux qui l'ont façonné.

En somme, l'approche anthropologique s'est montrée d'une grande utilité pour notre analyse, non seulement pour faire ressortir des dynamiques particulières dans l'organisation familiale des habitants de la *favela* brésilienne, mais aussi pour comprendre comment ces dynamiques « locales » se situent par rapport aux courants hégémoniques de pensée. La description ethnologique ne saurait rester au niveau de « l'histoire naturelle » des pratiques familiales, car elle a des implications politiques claires. Nous avons notamment essayé de montrer que les personnes interviewées ont des conceptions de la famille et de l'identité individuelle spécifiques à leurs conditions historiques, que ces conceptions entrent souvent en conflit avec les termes du contrat légal et, donc, que dans les procédures qui rendent les enfants disponibles à l'adoption (jugement d'abandon ou consentement à l'adoption) l'entente présumée entre parents de naissance et autorités étatiques est extrêmement précaire.

À partir de ces remarques, nous pouvons envisager un programme de recherche comparative qui comporte au moins trois grandes questions. En premier lieu, quels sont les mécanismes idéologiques — les orientations scientifiques et professionnelles — qui ont fait taire les dynamiques locales qui divergent de la norme

29. Yngvesson (1998) évoque cette idée en faisant la distinction entre « to give » et « to give away » un enfant.

hégémonique ? Une deuxième question concerne les différentes politiques nationales à l'égard de l'adoption : jusqu'à quel point leurs différences sont-elles dues aux particularités de la réalité locale et jusqu'à quel point dépendent-elles de la place que chaque pays occupe dans le système mondial de production et de redistribution d'enfants ? Enfin, une troisième voie de recherche met en question l'énorme concentration de recherches autour de l'adoption au détriment d'autres formes de placement, tel le *fosterage* ou les pratiques « traditionnelles » de circulation d'enfants. Compte tenu de la popularité croissante de l'adoption internationale, et dans l'intérêt d'une procédure juste et équilibrée, il serait urgent de faire l'inventaire des différentes formes de placement, non seulement pour qu'elles soient respectées « chez les autres », mais aussi pour qu'elles soient reconnues comme des alternatives qui, au sein de la modernité, sont passibles d'opérer des transformations dans la pensée hégémonique elle-même.

## Références

ABREU D., 2000, *No bico da cegonha. Por uma sociologia da adoção no Brasil.* Thèse de Doctorat, Département de sociologie, Universidade Federal do Ceará.

AVERY R. J., 1998, « Information Disclosure and Openness in Adoption : State Policy and Empirical Evidence », *Children and Youth Services Review*, 20, 1-2 : 57-85.

BARTHOLET E., 1993, *Family Bonds : Adoption and the Politics of Parenting.* New York, Houghton Mifflin.

BLUM A. S., 1998, « Public Welfare and Child Circulation — Mexico City, 1877 to 1925 », *Journal of Family History,* 23, 3 : 240-271.

CAMPOS M. M. M., 1991, « Infância abandonada — o piedoso disfarce do trabalho precoce » : 117-153, *in* J. S. de Martins (dir.), *O massacre dos inocentes. A criança sem infância no Brasil.* São Paulo, Hucitec.

CARDARELLO A., sous presse, « Du "mineur" à "l'enfant-citoyen". Droits des enfants et droits des familles au Brésil », *Lien social et politique*, 44.

CARP E. W., 1998, Family Matters : Secrecy and Disclosure in the History of Adoption. Cambridge, Harvard University Press.

CARROLL V. (dir.), 1970, *Adoption in Eastern Oceania.* Honolulu, University of Hawaii Press.

CARVALHO J. M. de, 1996, « Cidadania. Tipos e percursos » *Estudos históricos*, 9, 18 : 257-424.

FONSECA C., 1985, « Amour maternel, valeur marchande et survie. Aspects de la circulation d'enfants dans un bidonville brésilien », *Les Annales ESC*, XL, 5 : 991-1022.

———, 1986, « Orphanages, Foundlings and Foster Mothers. The System of Child Circulation in a Brazilian Squatter Settlement », *Anthropological Quarterly*, LIX, 1 : 15-27.

———, 1993, « Parents et enfants dans les couches populaires brésiliennes au début du siècle. Un autre genre d'amour », *Droit et Cultures*, 25 : 41-62.

———, 2000, « The Politics of Adoption », communication présentée pendant la réunion du CRN, *Hegemonies and Counter-Hegemonies*, Réunion annuelle de la Law and Society Association, Miami.

GAILEY C., 1998, « The Search for Baby Right : Race, Class, and Gender in US International Adoption », communication présentée pendant la séance, « Kinship and Consumption », Réunion annuelle de l'American Anthropological Association, Philadelphie.

GINSBURG F. D. et R. RAPP (dir.), 1995, *Conceiving the New World Order : The Global Politics of Reproduction*, Berkeley, University of California Press.

GOODY E., 1982, Parenthood and Social Reproduction : Fostering and Occupational Roles in West Africa, Londres, Cambridge University Press.

HECHT T., 1998, *At Home in the Street. Street Children of Northeast Brazil*, Cambridge, Cambridge University Press.

HOELGAARD S., 1998, « Cultural Determinants of Adoption Policy : A Colombian Case Study », *International Journal of Law, Policy, and the Family*, XII, 1 : 202-241.

HOWELL S., 1998, « Is Blood Thicker than Water ? Some Issues Derived from Transnational Adoption in Norway », communication présentée pendant le Wenner-Grenn Symposium « New Direction in Kinship Studies : A Core Concept Revisited », Majorque.

JOHNSON K., H. BANGHAN et W. LIYAO, 1998, « Infant Abandonment and Adoption in China », *Population Development Review*, XXIV, 3 : 469-510.

KANE S., 1993, « The Movement of Children for International Adoption : An Epidemiologic Perspective », *The Social Science Journal*, XXX, 4 : 323-339.

KLIGMAN G., 1992, « Abortion and International Adoption in Post-Ceausescu Romania », *Feminist Studies*, XVIII, 2 : 405-419.

KUZNESOF E. A., 1998, « The Puzzling Contradictions of Child Labor, Unemployment, and Education in Brazil », *Journal of Family History*, 23, 3 : 225-239.

LALLEMAND S., 1993, *La circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don, échange*, Paris, L'Harmattan.

MANAI D., 1990, « La dispense de consentement en matière d'adoption. Autonomie individuelle et contrôle social », *Déviance et société*, 14, 3 : 274-294.

MEZNAR J., 1994, « Orphans and the Transition from Slave to Free Labor in Northeast Brazil : The Case of Campina Grande, 1850-1888 », *Journal of Social History*, 27, 3 : 499-516.

MODELL, J. S., 1994, Kinship with Strangers : Adoption and Interpretations of Kinship in American Culture, Berkeley, University of California Press.

———, 1998, « Rights to the Children : Foster Care and Social Reproduction in Hawaii » : 156-172, *in* S. Franklin et H. Ragoné (dir.), *Reproducing Reproduction : Kinship, Power, and Technological Innovation*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press.

NABINGER S., 1994, *L'adoption d'enfants brésiliens*, Thèse de doctorat, Faculté de droit, Université Jean Moulin Lyon III.

NABINGER S. et A.-M. CRINE, 1997, « L'enfant entre deux mondes », *Nervure*, X,4 : 33-36.

OUELLETTE F.-R., 1995, « La part du don dans l'adoption », *Anthropologie et Sociétés*, XIX, 1-2 : 157-174.

———, 1996, « Statut et identité de l'enfant dans le discours de l'adoption », *Gradhiva*, 19 : 63-76.

SALADIN D'ANGLURE B., 1988, « Enfants nomades au pays des Inuit Iglulik », *Anthropologie et Sociétés*, 12, 2 : 125-166.

SCHEPER-HUGHES N., 1990, « Theft of Life », *Society*, 28, 5 : 57-62.

SCHNEIDER D. M., 1984, *A Critique of the Study of Kinship*. Ann Arbor, University of Michigan Press.

STRATHERN M., 1992, *Reproducing the Future : Anthropology, Kinship, and the New Reproductive Technologies*. Routledge, New York.

TRILLAT B. et S. NABINGER, 1991, « Adopción internacional y tráfico de niños : mito y realidad », *Interpol, Revista Internacional de Polícia Criminal*, 428 : 18-25.

WEBER L. N. D., 1999, « Famílias adotivas e mitos sobre laços de sangue », Páginas brasileiras de adoção. Internet : http ://www.lexxa.com.br/PBA/pesqu1.htm.

WEGAR K., 1997, *Adoption, Identity, and Kinship : The Debate Over Sealed Birth Records*. New Haven, Yale University Press.

YNGVESSON B., 1998, « States of Origin : Race, Roots and Nation in the Adoption of Children Transnationally », Travail présenté pendant la séance, « Kinship and Consumption », Réunion annuelle de l'Association américaine d'anthropologie, Philadelphie, 2 au 6 décembre 1998.

———, 2000, « "Un niño de cualquier color" : Race and Nation in Intercountry Adoption » : 247-305, *in* J. Jensen and B. de Sousa Santos (dir.), *Globalizing Institutions : Case Studies in Regulation and Innovation*. Aldershot, Ashgate.

ZELIZER V., 1992, « Repenser le marché. La construction sociale du « marché aux bébés" aux États-Unis, 1870-1930 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 94 : 3-26.

# RÉSUMÉ/ABSTRACT

*La circulation des enfants pauvres au Brésil*
*Une pratique locale dans un monde globalisé*

Cet article propose de réfléchir sur la circulation d'enfants dans les quartiers populaires d'une grande ville brésilienne, en la situant dans un contexte plus large qui inclut l'adoption nationale et internationale. Je débute par la description ethnographique des réseaux d'entraide et des valeurs familiales de deux femmes très pauvres qui ont donné un de leurs enfants à quelqu'un d'autre. J'interroge ensuite la place de l'adoption dans l'expérience de vie de ces femmes, en cherchant à comprendre jusqu'à quel point l'adoption légale coïncide avec leur propre point de vue sur cette transaction. Enfin, à la lumière de ces données ethnographiques sur des « donneurs d'enfants », je discute brièvement de certains discours tenus en Amérique du Nord et en Europe sur l'adoption internationale.

Mots clés : Fonseca, parenté, pauvreté, adoption, *fosterage*, Brésil

*Child Circulation in the Brazilian Favelas : A Local Practice in a Globalized World*

In this article, I propose to examine a local practice -the circulation of children in working-class neighborhoods of a large Brazilian city- by situating it within a wider context which includes national and international adoption. Thus, I begin with the ethnographic description on mutual help networks and family-related values of two poverty-stricken women who have given their children to be raised by others. I then seek to understand the place adoption holds in the life experience of these women, and, by extension, the way laws governing legal adoption connect with their way of seeing the process. Finally, in the light of this ethnographic material on « child donors », I weave a short reflection on discourses held by Europeans and North Americans on international adoption.

Key words : Fonseca, kinship, poverty, adoption, fosterage, Brazil

*Claudia Fonseca*
*Rua Ivo Corseuil 571*
*90.690-410 Porto Alegre, RS*
*Brésil*
*fonseca@nway.net*